

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, June 1980

COMBATING OIL POLLUTION OF THE SEAS¹ (

Continuing the initiatives already taken in this field by the Community, the Commission, on a proposal from Mr Natali, has put before the Council a communication on a plan to combat oil pollution of the seas. Basing itself on studies done on this subject, the Commission outlines the actions which it will propose in the coming months. In implementing these actions, the Commission intends to call on the views and experience of the Member States. To this end, it has decided to set up a committee on the control and reduction of pollution caused by oil discharged at sea. It has also decided to propose the establishment of a Community information system for the prevention and combating of this pollution. This plan for combating pollution is part of the Commission's endeavours, which also cover the transport sector (see P - 54), on behalf of safety at sea.

1. The plan proposed by the Commission

On 26 June 1978, the Council adopted an action programme on the control and reduction of pollution caused by oil discharged at sea.

To carry out this programme the Commission initiated a series of studies and conducted research on ways of preventing and combating oil pollution.

The findings of these studies were evaluated with the help of experts in the Member States, enabling the Commission to map out the main thrust of its action in the coming months.

As a first step, the Commission has decided to set up an Advisory Committee of government experts which will have the job of assisting the Commission in all the measures it takes to control and reduce pollution caused by the discharge of oil at sea. The Commission hopes that this Committee will become a meeting-place where experts may exchange experience, thus easing the coordination of the measures taken or planned at national, international or Community level by the various authorities responsible for combating oil pollution of the seas. The Commission is also urging the Council to set up a Community information system for the prevention and combating of oil pollution of the sea.

This information system will supply the Member States with:

1. a permanent inventory of ways of combating pollution (personnel, equipment and products);

- 2
2. a list of the properties of oil and similar products likely to pollute the waters of the Member States of the European Economic Community;
 3. an index card system listing tankers (characteristics and infringements committed) with a view to preventing and combating oil pollution of the seas.

The Commission is at present drawing up a list of the conditions required by the Member States as regards equipment for combating accidental oil pollution. It intends to put before the Council proposals aimed at making them more effective.

The Commission also intends to propose a Directive before the end of the year on intervention plans for combating oil spills. The Directive will provide for periodic tests of whether these plans work properly and for an assessment of their effectiveness in the case of a major accident. It will specify that joint emergency plans must be drawn up for areas of common interest to several countries. It will also introduce an information clearing house among the Member States on the aforementioned points.

2. Importance of Community action to combat oil pollution

The Council and the Commission of the European Communities have long been stressing the risk of serious pollution which massive discharges of oil impose upon the coasts of the Member States and the waters surrounding them. The first Action Programme of the European Communities on the Environment already affirmed the prime interest which Western Europe has in effective action being taken against the hazards inherent in the transport of oil, including the threat of serious pollution of coasts by accidents on the high seas, while the second Action Programme pointed out that the protection of the seas in order to maintain vital ecological balances is a priority task.

This concern was expressed in more precise form in a "Communication from the Commission on Actions to Prevent, Control and Reduce Pollution Caused by the Accidental Discharge of Oil at Sea" submitted to the Council along with a draft resolution after a major blow-out of natural gas and oil occurred on 22 April 1977 at a platform in the Ekofisk field.

The urgent need for large-scale Community action to combat massive discharges of oil became evident after the foundering wreck on 16 March 1978 of the Amoco Cadiz, whose 223 000 tonne cargo was to pollute the coast of Brittany. At its meeting on 7 and 8 April 1978, the European Council expressed the opinion that the Community should make the prevention and combating of pollution of the sea, by oil in particular, one of its major objectives.

This opinion was expressed again at meetings of the Council of 6 and 7 July 1978 and on 27 and 28 April 1980.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, juin 1980

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES MERS PAR HYDROCARBURES (1)

Dans le cadre des initiatives déjà prises par la Communauté, la Commission vient de saisir le Conseil, sur proposition de M. Natali, d'une communication relative à un plan de lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures. Sur la base des études entreprises, la Commission trace les lignes des actions qu'elle proposera dans les prochains mois. Dans la mise en oeuvre des actions, elle entend s'appuyer sur les vues et les expériences des Etats membres. A cette fin elle a décidé d'instituer auprès d'elle un comité en matière de contrôle et de réduction de la pollution causée par le déversement d'hydrocarbures en mer. Elle a également décidé de proposer la mise en place d'un système communautaire d'information pour la prévention de cette pollution et la lutte contre elle. Ce plan de lutte fait partie de l'ensemble des actions entreprises par la Commission, également dans le domaine des transports (voir P-54) en faveur de la sécurité des mers.

1. Le plan proposé par la Commission

Le 26 juin 1978 le Conseil a adopté un programme d'action en matière de contrôle et de réduction de la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures en mer.

En exécution de ce programme la Commission a entrepris des études et mené des recherches sur les moyens de prévenir et de lutter contre la pollution par les hydrocarbures.

Les résultats de ces études ont été évalués avec l'aide d'experts d'Etats membres, ce qui a permis à la Commission de dégager les grandes lignes de son action pour les mois à venir.

Comme premier pas la Commission a décidé la création auprès d'elle d'un Comité consultatif composé d'experts gouvernementaux ayant pour tâche de l'assister pour toutes les initiatives qu'elle prendra en matière de contrôle et de réduction de la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures en mer. Elle souhaite qu'il devienne un forum de rencontre entre experts où se développeront les échanges d'expériences, facilitant ainsi la coordination des mesures prises ou envisagées au plan national, international ou communautaire relevant des diverses autorités chargées de lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures. La Commission propose également au Conseil de mettre sur place un système communautaire d'information pour la prévention de la pollution de la mer et la lutte contre celle-ci.

Ce système d'information permettra aux Etats membres de disposer:

1. d'un inventaire permanent des moyens de lutte (personnel, équipement et produits) contre la pollution;
2. d'un recueil des propriétés des hydrocarbures et produits similaires susceptibles de polluer les eaux des Etats membres de la Communauté économique européenne;

3. d'un fichier des navires-citernes (caractéristiques et infractions commises) en vue de la prévention de la pollution de la mer par les hydrocarbures et de la lutte contre celle-ci.

La Commission procède actuellement à un inventaire des conditions requises par les Etats membres en matière d'équipements prévus pour lutter contre la pollution accidentelle. Elle saisira le Conseil de propositions en vue de renforcer leur efficacité.

La Commission envisage également de proposer une directive avant la fin de l'année en matière de plans d'interventions pour lutter contre le déversement accidentel d'hydrocarbures.

La directive prévoira des tests périodiques de leur bon fonctionnement et une évaluation de leur efficacité en cas d'accident majeur.

Elle spécifiera que des plans d'urgence conjoints doivent être établis pour les zones d'intérêt commun à plusieurs états.

Elle instituera un échange d'informations entre les Etats membres sur les points précités.

2. Importance d'une action communautaire de lutte contre cette pollution

Le Conseil et la Commission des Communautés européennes attachent depuis longtemps de l'importance aux risques de pollution grave que les déversements massifs d'hydrocarbures font courir aux côtes des Etats membres et aux mers qui les entourent. Le premier Programme d'action des Communautés européennes en matière d'environnement a déjà affirmé l'intérêt primordial de l'Europe occidentale pour qu'une action efficace soit entreprise contre les dangers inhérents au transport du pétrole, y compris les menaces d'une pollution sérieuse des côtes provoquées par les accidents survenus en haute mer et le deuxième Programme "Environnement" a rappelé que la protection des eaux de mer en vue d'assurer le maintien d'équilibres écologiques vitaux constitue une tâche prioritaire .

Ces préoccupations ont été exprimées de façon plus précise dans une "Communication de la Commission sur les actions de prévention, de contrôle et de réduction de la pollution causée par les déversements accidentels d'hydrocarbures en mer" soumise au Conseil avec un projet de résolution, après qu'un important jaillissement de gaz et de pétrole se soit produit, le 22 avril 1977, sur une plate-forme du gisement d'Ekofisk .

L'urgence d'une action communautaire d'envergure pour lutter contre les déversements massifs d'hydrocarbures s'est imposée après l'échouement, le 16 mars 1978, de l'Amoco Cadiz, dont la cargaison de 223.000 tonnes allait polluer le littoral breton. Lors de sa session des 7 et 8 avril 1978, le Conseil Européen estimait que la Communauté devait faire de la prévention et de la lutte contre la pollution de la mer, en particulier par les hydrocarbures, un objectif important de son action.

Cet avis a été exprimé à nouveau lors des sessions du Conseil des 6 et 7 juillet 1978 et des 27 et 28 avril 1980.